

# La Feuille de Hou

*Bulletin municipal*  
www.champrond-en-gatine.org

n°44 - décembre 2013

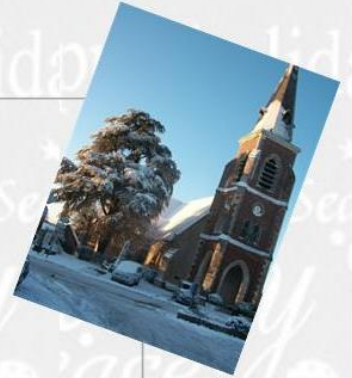
## LES ÉVÈNEMENTS DE FIN D'ANNÉE À CHAMPROND

**Samedi 7 décembre**

INAUGURATION DE LA RESTAURATION  
DU TABLEAU de CARLO VAN LOO

à 11 h à l'église

suivie d'une présentation des travaux par Mme Legrand et d'un  
verre de l'amitié à la salle des fêtes



**Dimanche 8 décembre**

NOEL POUR TOUS  
LES ENFANTS DU VILLAGE  
(jusqu'au CM2 inclus)

Projection d'un film à la salle des fêtes à 15 h 00 précises

\*\*\*

Goûter

\*\*\*

Distribution des cadeaux par le Père Noël vers 17 h 00



**Samedi 14 décembre**

**Champs livres vous propose**

Sur les contes de Noël à la  
bibliothèque municipale  
De 14h30 à 17h  
(suivi d'un goûter)

*Dés, raconte moi une  
histoire...*

*« Un Petit Air de Culture »  
Eglise de Champrond-en-Gâtine*

Comme tous les ans nous chanterons  
**NOEL**



À 18heures en  
L'Eglise St Sauveur  
Au Piano: Pierre PEGAUD

A l'issue du concert Chanteurs et Public partageront  
le vin chaud , le jus d'orange au miel  
et ...les célèbres Petits Cochons de Champrond

Si vous voulez chanter avec nous  
Répétitions Vendredi 13 Décembre 18h30 dans l'Eglise  
Samedi 14 Décembre 15H dans l'Eglise.

*Si vous avez besoin d'un renseignement ou d'une confirmation  
Appelez nous au 02.37.49.83.23/ 02.37.49.85.33*

**LA TABLE DE PERCHE**  
**s'anime :**

**SOIREE KARAOKE**  
« Venez chanter et  
partager une soirée  
Autours d'un cassoulet  
maison. »

Renseignements au  
02 37 49 89 62





## **VOS COMMERCANTS EN CETTE FIN D'ANNÉE**

### ● **Le bar-tabac Le d'Aligre et le garage**

**Eurorepar** seront fermés le 25 décembre

● **La Table du Perche** sera fermée le 24 décembre au soir, le 25 décembre toute la journée et le 31 décembre 2013 - ouverte le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

● **Le salon « Odile Tiff** sera ouvert les lundis 23 et 30 décembre et fermé les jeudis 26 décembre et 2 janvier.

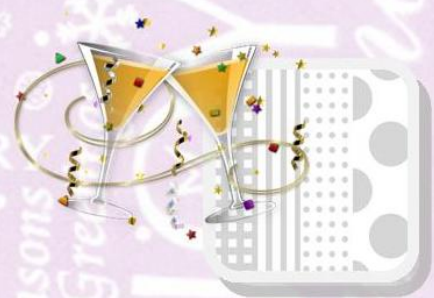
● **La boulangerie « Le pétrin fleuri »** conserve ses horaires d'ouverture habituels durant cette période de fin d'année.

### ● **Le Sébastopol**

Sera ouvert le 1er janvier et le 31 décembre au soir avec un menu spécial « Saint Sylvestre ».

Rendez-vous sur le site internet communal pour découvrir le menu proposé.

Fermé le mardi 24 au soir et le 25 décembre



## **VOTRE MAIRIE**

### **Eau Potable**

La mairie va établir prochainement les factures d'eau de la seconde période 2013. Les compteurs ne seront pas relevés et les factures seront établies sur la base d'une estimation. Si vous souhaitez une facture réelle, nous vous invitons à nous communiquer le relevé de votre compteur d'eau (chiffres noirs) avant le 14 décembre 2013.

### **Permanences de la mairie**

La mairie sera fermée les 24, 26, 28 décembre 2013 et le 2 janvier 2014. Permanence assurée le 31 décembre 2013 de 10 h à 12 h.

### **Inscription sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre**

Elections communales les 23 et 30 mars 2014

Elections européennes le 25 mai 2014

**Vœux de la  
commune**

**12 janvier à 10h30  
à la salle des fêtes**





## INFO SUR LE « PLAN NEIGE » DE CHAMPROND



Actuellement, il existe trois structures capables de débloquer notre réseau routier :

- ☺ Les déneigeuses du conseil général (camions orange ou blanc)
- ☺ Le tracteur communal équipé d'une lame
- ☺ L'aide des agriculteurs locaux (parfois missionnés par le « CC28 » Conseil Général d'Eure et Loir, ou par la commune dans un esprit de solidarité)

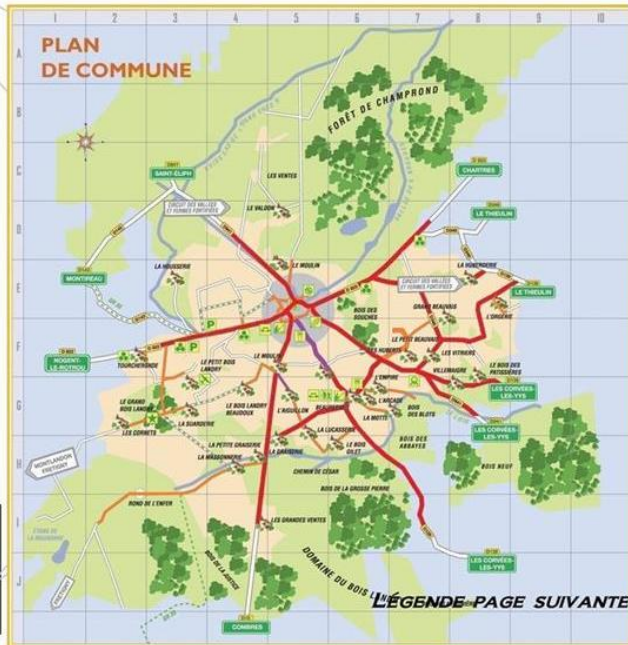


Pour être efficace, des priorités sont établies pour répondre aux urgences. En effet, les moyens déployés seront plus rapides pour dégager une route donnant accès à des personnes nécessitant des soins (Accès infirmières, ambulances, ...).

La deuxième priorité est de faciliter les actifs à rejoindre les axes départementaux pour se rendre sur leur lieu de travail (vers les gares de La Loupe ou Courville, Axe Chartres - Nogent).

Nous invitons donc toutes les familles à déclarer les personnes fragiles nécessitant un passage régulier des services médicaux à la mairie en période hivernale au 02 37 49 80 20. La municipalité pourra réorienter le tracteur communal en cas d'extrême urgence déclarée.

**Il est conseillé de s'inscrire sur le site internet de la commune [www.champrond-en-gatine.fr](http://www.champrond-en-gatine.fr) pour bénéficier d'informations en temps réel (newsletter).**



Suite à des arrêtés préfectoraux ou du Conseil général, ou encore des consignes de notre regroupement pédagogique, le transport scolaire pourra être interrompu. Le syndicat scolaire informera également les familles via les moyens de communication tels que Site internet, téléphone, ... Sous l'autorité de la commune, des axes communaux ou départementaux pourront être fermés à la circulation de façon temporaire. Pour le confort et la sécurité de chacun, des déviations seront mises en place.



En cas de grosses congères, les 2 routes concernées par un avis de fermeture sont : D129 (Champrond-en-Câtine > Beaufort) et la portion entre « le moulin » et « l'aiguillon »  
Le passage par la route de Combres via « la Graiserie » ou la route d'Illiers serait privilégié.

### La commune :

Tous les axes **rouges** du plan en 1ère page sont traités par le conseil général d'Eure et Loir.  
Les axes **orange** sont déneigés par les services municipaux.  
Les routes de couleur **violet** pourraient être fermées exceptionnellement à la circulation.

**Il faut savoir que notre commune est très étendue, il faut environ 4h30 de travail avec le tracteur communal pour déneiger les routes de notre compétence.**

Il arrive parfois, que les agents communaux fassent plusieurs passages dans la même journée.  
La municipalité invite les riverains à la patience lors des fortes chutes de neige.  
Le tracteur de la commune parcourt environ 19 kms de voirie à chaque passage.

### Le centre du village :

Tous les axes **rouges** du plan ci-dessous sont traités par le conseil général d'Eure et Loir.  
Les axes **orange** sont déneigés par les services municipaux.  
Les employés communaux concentreront leurs efforts pour rendre accessible au plus vite les commerces indispensables et axes permettant d'atteindre les routes départementales.

### ATTENTION !

LA LOI RAPPELLE QUE CHAQUE PROPRIÉTAIRE, CHAQUE LOCATAIRE EST RESPONSABLE DU DÉNEIGEMENT FACE À SON DOMICILE.  
GRÂCE AUX EFFORTS DE CHACUN, LE RÉSEAU PIÉTONNIER PEUT ÊTRE AINSI RAPIDEMENT PRATICABLE.



**Document à conserver.**  
**La municipalité remercie tous les agriculteurs locaux pour l'entraide lors des périodes neigeuses.**